

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 MAI 2017

COMPTE RENDU

Séance du MARDI 16 MAI 2017
Sous la Présidence de M. DUPONT, Maire la Commune de CHINON
Date de la convocation : Mercredi 10 mai 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 29

SONT PRESENTS :

M. DUPONT, Président,
M. BOUSSIQUET, Mme GENET, M. DAMMERY, Mme RAIMOND-PAVERO,
Mme LAMBERT, M. MARTINEAU, Mme GREULT-CHIONNA, Adjoints
Mme RICHER, M. NORTIER, M. PELLOT, M. NARDI, Mme GACHET, Mme CHOUTEAU,
M. DUCHESNE, M. PLOUZEAU, M. BERTRAND, Mme LUMEAU, M. CHRETIEN,
Mme BOURGEOIS, M. SICOT, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE PROCURATION :

M. GUILLARD	à	M. MARTINEAU
M. SCHUBNEL	à	M. le Maire
Mme FRANZELLA-SCHOOS	à	Mme LUMEAU
Mme MERCIER	à	Mme GENET
M. MARCQ	à	M. BOUSSIQUET
M. AUCLIN	à	M. BERTRAND
Mme DELAGARDE	à	Mme BOURGEOIS
Mme AOUILLE	à	M. SICOT

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. MARTINEAU

ORDRE DU JOUR

FINANCES

2017-055 Adhésion au groupement de commandes initié par les syndicats d'Energie d'Eure et Loir, de l'Indre et Loire pour l'achat d'électricité et de services en matière énergétique

2017-056 Prise en charge partielle de frais d'obsèques

2017-057 Tarif de restauration scolaire année scolaire 2017-2018

AFFAIRES SCOLAIRES

2017-058 Charte des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)

2017-059 Mise à jour du Projet Educatif Territorial (PEDT)

PERSONNEL

2017-060 Avenant à la convention de mise à disposition d'un agent entre la ville de Chinon et le Centre Intercommunal d'Action Sociale

DEVELOPPEMENT CULTUREL

2017-061 Programme d'opérations 2017 « Ville d'Art et d'Histoire »

2017-062 Convention avec le Petit Fauchoux pour le Festival Chinon en jazz

2017-063 Contrats de cession de juin à septembre 2017

2017-064 Convention entre la Ville de Chinon et la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire pour Rabelais à volonté

CONTRATS-CONVENTIONS

2017-065 Convention de partenariat avec le Syndicat des Vins de CHINON

2017-066 Convention de mise à disposition de parcelles à la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire

2017-067 Avenant à la convention Chinon Classic

2017-068 Convention de mise à disposition d'un emplacement du domaine public pour une activité de location de « Stand Up Paddle » et « Kick Bike »

COOPERATION INTERCOMMUNALE

2017-069 Transfert de la compétence gaz au Syndicat Intercommunal d'Energie (SIEIL)

2017-070 Avis sur l'intégration de la commune de Chouzé Sur Loire à la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire

2017-071 Adhésion de la commune de PORTS SUR VIENNE et retrait de la commune de SAZILLY au Syndicat Intercommunal Cavités 37

DECISIONS

Le mardi 16 mai 2017, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 19h00, M. le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

M. MARTINEAU est élu secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Les procès verbaux des séances des Conseils Municipaux du 6 avril 2017 et 18 avril 2017 sont approuvés à l'unanimité.

Ensuite, M. le Maire aborde l'ordre du jour.

FINANCES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ:

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes initié par les syndicats d'Energie d'Eure et Loire, de l'Indre et Loire pour l'achat d'électricité et de services en matière énergétique,
 - **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes, cette décision valant signature de l'acte constitutif par le Premier Adjoint au Maire pour le compte de la commune dès notification de la délibération au membre pilote du département,
 - **PREND ACTE** que le syndicat d'énergie de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
 - **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Chinon et ce sans distinction de procédures,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint au Maire, à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint au Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
 - **S'ENGAGE** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
 - **HABILITE** le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Chinon.
-
- **DECIDE** la prise en charge de frais d'obsèques à hauteur de 88.18 €,
 - **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.
-
- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de la restauration scolaire 2017/2018 qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2017.

AFFAIRES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la charte des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)

- **APPROUVE** les modifications apportées au *Projet Educatif Territorial*
- **AUTORISE** M. le Maire à le signer et à prendre toute disposition nécessaire et inhérente à l'exécution de la présente délibération.

PERSONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**:

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de mise à disposition d'un agent conclue entre la Ville de CHINON et le Centre Intercommunal d'Action Sociale,
- **AUTORISE** M. le Maire à le signer au nom de la Ville de CHINON.

DEVELOPPEMENT CULTUREL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**:

- **APPROUVE** le programme d'actions de valorisation du patrimoine 2017 mené au titre de la convention « Ville d'art et d'histoire »,
- **SOLLICITE** de la DRAC une subvention pour la mise en œuvre de ces actions, selon les critères de la convention « Ville d'art et d'histoire » signée avec le Ministère de la Culture et de la Communication.
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. MARTINEAU, Adjoint délégué à la culture, à signer la convention avec le Petit Fauchoux pour le festival Chinon en jazz,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2017.
- **APPROUVE** les tarifs pour les contrats des cessions de spectacles de juin à septembre 2017,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. MARTINEAU, Adjoint délégué à la culture, à signer les contrats de cession de spectacles correspondants,,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2017.
- **APPROUVE** le projet de convention entre la Ville de Chinon et la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire pour Rabelais à volonté,
- **AUTORISE** M. MARTINEAU, Adjoint délégué à signer tous documents nécessaires à la contractualisation avec la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire.

CONTRATS-CONVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat à conclure avec le Syndicat des Vins de CHINON pour l'année 2017,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer au nom de la Ville.
- **APPROUVE** la convention de mise à disposition des parcelles cadastrées BZ 134, 137, 138, 139, 222, 223, 224, 226 à la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. BOUSSIQUET, 1^{er} Adjoint à signer ladite convention.
- **APPROUVE** l'avenant à la convention Chinon Classic,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. BOUSSIQUET, 1^{er} Adjoint à le signer.

- **APPROUVE** les termes de la convention à conclure avec la Société PAULE et MIKE pour l'utilisation provisoire d'une structure d'accès à la rivière Vienne pour une activité de location « Stand Up Paddle » et « Kick Bike »,
- **AUTORISE** M. le Maire ou M. BOUSSQUET, 1^{er} Adjoint à la signer au nom de la Ville.

COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** l'adhésion au Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire dans le domaine de sa compétence gaz,
 - **TRANSFERE** cette compétence au Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire, autorité concédante, organisatrice du service public de la distribution publique du gaz et de son contrôle,
 - **DECIDE** de transmettre au Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire, tous les documents en sa possession pour assurer la continuité du service public et de son contrôle,
 - **DIT** qu'il cotisera dans le cadre de cette compétence aux dépenses correspondantes et d'administration générale, en transférant la redevance de concession au SIEIL, laquelle redevance est destinée à assurer à l'autorité concédante les moyens de financer le contrôle communal,
- DIT** que le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire s'engage à assurer ce service pour un montant calculé selon les modalités suivantes et décrites dans la délibération n° 2006-53 du 17 octobre 2006 :
- dans le cas d'une redevance R1 inférieure à 1 000 €, celle-ci est intégralement conservée par le SIEIL pour assurer le contrôle de la concession,
 - dans le cas d'une redevance supérieure à 1 000 €, la formule suivante est appliquée : 1 000 € + 0,1 € X nombre d'habitants,
- Le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire reversera à la commune la différence entre la redevance perçue et le coût du service rendu.
- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune de Chouzé sur Loire à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.
 - **APPROUVE** l'adhésion de la commune de PORTS SUR VIENNE et le retrait de la commune de SAZILLY au Syndicat Intercommunal Cavités 37.

DECISIONS

Décision n° 2017-008 du 7 février 2017 : Convention de mise à disposition d'une salle de stockage au Comité de jumelage Chinon-Hofheim

Est conclue avec l'Association «Comité de jumelage Chinon Hofheim» une convention de mise à disposition d'une salle de stockage – 16 rue Paul Huet, au rez de chaussée des archives municipales. Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 1^{er} janvier 2017. Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction, pour une période égale, sans pouvoir excéder une durée totale de 3 années.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2017-014 du 30 mars 2017 : Convention de prêt de matériel d'exposition

Est conclue avec le lycée Rabelais une convention de prêt de matériel d'exposition, dans le cadre d'une manifestation autour des œuvres d'Oliver Debré organisée par le lycée Rabelais pour la période du 11 au 24 mai 2017.

Les conditions du prêt sont contenues dans la convention.

Décision n° 2017-015 du 3 avril 2017: Convention entre la ville de Chinon et l'association Fouxfeuxrieux

Est conclue avec l'association Fouxfeuxrieux une convention de mise à disposition du terrain cadastré BZ 250, situé entre l'hôtel Ibis et le parking de l'Espace Rabelais.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la période du 7 avril 2017 au 25 avril 2017.

Les conditions d'occupation sont contenues dans la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 25.

Date de publication : **18 MAI 2017**

Certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT